



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

orchestres

Question écrite n° 49085

Texte de la question

M. Philippe Meunier interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'orchestre national de jazz contesté pour son utilité. La France est le seul pays au monde à avoir un tel orchestre. Il lui demande quel en est le coût pour le contribuable français.

Texte de la réponse

L'Orchestre national de jazz (ONJ) a été créé en 1986 sous la forme d'un grand orchestre de jazz dédié à la création. De nombreux directeurs musicaux se sont succédé à sa tête, notamment François Jeanneau, Antoine Hervé, Claude Barthélémy, Denis Badault, Laurent Cugny, Didier Levallet et Franck Tortiller. L'association pour le jazz en orchestre national (AJON), qui constitue le support de l'ONJ, développe aujourd'hui un programme global de composition et de production de telle sorte que le directeur artistique et les musiciens qui composent la formation puissent faire éclore, au contact de plusieurs compositeurs invités, des oeuvres originales qui contribuent à la vitalité de la création du jazz français et impliquent une large frange du monde professionnel. Dans le cadre des projets artistiques et de leur diffusion, l'ONJ a pour mission d'accompagner le public dans l'éveil, la découverte et l'enseignement des musiques de jazz, en lien avec les établissements d'enseignement et le tissu associatif, ainsi qu'avec les professionnels et leurs réseaux. Seul un orchestre national peut, grâce aux moyens que lui alloue le ministère de la culture et de la communication, soit 0,8 M€ (70 % du budget), prendre en charge ces programmes d'innovation et de renouvellement du répertoire, ainsi que ces actions à destination du public. Le nouveau carreau du Temple, géré par la Ville de Paris, accueillera l'AJON et ses différents projets pour une résidence qui couvrira la période 2014/2017.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49085

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2014](#), page 1180

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2014](#), page 4522